

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 302

présenté par

M. Pont

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 29, supprimer la deuxième occurrence du mot :

« un »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.